

## Accompagnement et suivi des élèves sans affectation

### 1. Elèves concernés

- L'élève est en liste supplémentaire sur l'ensemble de ses vœux.
- L'élève n'a formulé que des vœux de recensement (apprentissage, privé, hors académie)
- L'élève est sans solution d'affectation.

### 2. Procédure

#### 2.1 La participation aux Tours suivants

##### 2.1.1 Participation au « Tour suivant n°1 et n°2 »

Il est mis en place, en juillet et en septembre, deux « Tours suivants » Affelnet lycée. Ces campagnes académiques d'affectation concernent les affectations en 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP (lycées publics et privés sous contrat) et 1<sup>ère</sup> Pro (lycées publics).

Elles permettront de proposer aux élèves non-admis les places laissées vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal.

**Les places vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal sont gelées et proposées à l'affectation.**

**Aucune inscription hors affectation AFFELNET ne doit être effectuée avant les résultats des "tours suivants".**



#### Le public concerné par les "Tours Suivants" :

**Élèves du palier 3<sup>ème</sup> et élèves de 2<sup>nde</sup> GT refusés sur l'ensemble de leurs vœux et/ou placés en liste d'attente suite au tour principal Affelnet- Lycée.**

#### Saisie des candidatures :

La saisie AFFELNET de la candidature est simplifiée : saisie uniquement des vœux d'affectation (3 vœux maximum). L'établissement d'origine ou le CIO pourront saisir dans Affelnet Lycée « Tour Suivant » les vœux des candidats après expression du des représentant-s légal-aux.

Si la saisie est effectuée par le CIO, suite à la saisie des vœux, il convient de sortir la fiche récapitulative de saisie, de la faire signer et de la transmettre à l'établissement d'origine car **seul ce document fait foi en cas de litige**.

#### Calendrier des « Tours suivants »

**La saisie des vœux du « Tour suivant n°1 » sera ouverte du vendredi 05 juillet au lundi 08 juillet 2024** pour les élèves du palier 3<sup>ème</sup> et les élèves de 2<sup>nde</sup> GT.

**La saisie des vœux du « Tour suivant n°2 » sera ouverte du mercredi 04 septembre au jeudi 05 septembre 2024.**

##### 2.1.2 Après le « Tour suivant n°2 » Affelnet Lycée

- Des désistements peuvent intervenir. Dans ce cas, les candidats sur liste supplémentaire sont contactés directement par les établissements d'accueil, en respectant l'ordre établi sur cette liste.
- Pour les élèves sans solution suite au « Tour suivant n°2 » et souhaitant formuler d'autre vœux l'établissement d'origine ou le CIO doit adresser **l'Annexe A-14** à la DSDEN du département d'origine.

#### 2.2 Suivi post-affectation

Des entretiens de situation sont organisés dans les établissements, en relation avec les centres d'information et d'orientation (CIO), dès la fin de l'affectation. Ils reprendront à la rentrée de septembre, pour tous les élèves sans solution.

La fiche de signalement (**Annexe A5 -Guide Orientation**) sera complétée pour les élèves concernés et transmise à la DSDEN, à la coordinatrice de la MLDS et au directeur de CIO de rattachement.